

## TRI des DECHETS

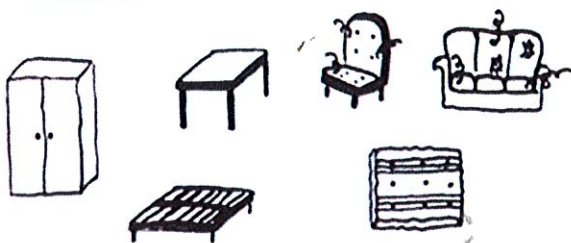


QRGA  
Communauté  
de communes

**Vous ne possédez pas de véhicule?  
Vous avez des difficultés de mobilité?**

**Le service d'enlèvement des déchets à domicile est fait pour vous!**

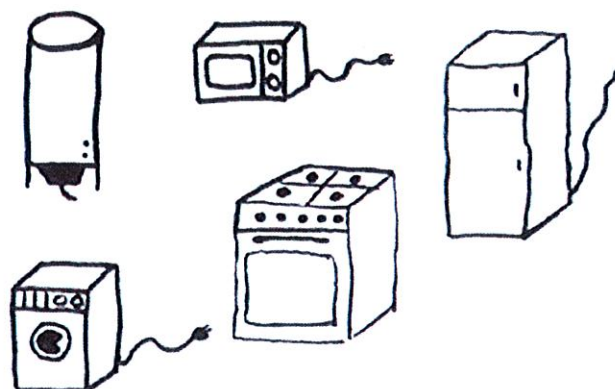
### Les encombrants non électriques



LITERIE, MOBILIER,...

Canapés, fauteuils, matelas, sommiers, tables, lits, chaises, meubles de rangement, petits mobiliers (tables de nuits,...)

### Les encombrants électriques



### GROS ÉLECTROMÉNAGER

Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, cuisinières, lave-linge, sèche-linge, fours, fours à micro-ondes, cumulus, lave-vaisselle,...

## NOUS CONTACTER...

Pour l'enlèvement de vos encombrants il suffit de prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel au Service Ordures Ménagères

**05.63.65.77.89.**

ou  
[som@nordnet.fr](mailto:som@nordnet.fr)

Les lundis, mardis et mercredis de 9h00 à 12h00.

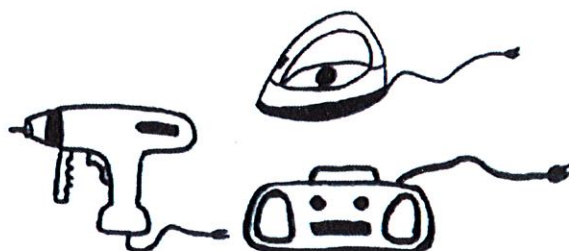
Préciser la nature et le quantité de déchets à enlever ainsi que vos coordonnées.

Un dépliant est à votre disposition  
en mairie



### MATÉRIEL INFORMATIQUE, TÉLÉVISEURS,...

Télévisions, écrans d'ordinateur, imprimantes, scanner,...



### PETIT ÉLECTROMÉNAGER

Petit électroménager, téléphonie, outils de bricolage,...



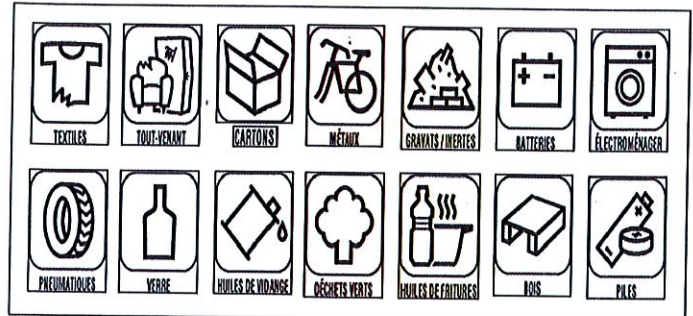
## TRI des DECHETS



## Pour tous les autres déchets...

### Les déchetteries

Les déchets acceptés



Un « point EMMAÛS » est à votre disposition, pour les objets dont vous souhaitez vous débarrasser mais qui n'ont pas fini leur vie.



Pour vous inscrire et obtenir une Carte d'accès:

Vous devez vous rendre dans une des deux déchetteries durant les horaires d'ouverture.

Afin que le gardien puisse vous établir une carte d'accès, pensez à vous munir d'une photocopie de votre taxe foncière ou taxe d'habitation et de la carte grise de votre véhicule.

#### A PARISOT :

Mardi : 9h - 12h 13h - 17h  
 Jeudi : 9h - 12h 13h - 17h  
 Samedi : 9h - 12h30  
 Tél : 05 63 31 76 40

#### A LEXOS-VAREN :

Mercredi : 9h - 12h 13h - 17h  
 Vendredi : 9h - 12h 13h - 17h  
 Samedi : 14h - 17h30  
 Tél : 05 63 64 12 65

Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, Service des Ordures Ménagères, lieu dit Pétampe, 82 160 CAYLUS - Tel : 05 63 65 77 89 - Fax : 05 63 24 07 54



Les déchets non ramassés ...

Les déchets verts (déchetterie)  
 Les ordures ménagères et déchets recyclables (conteneurs gris ou jaunes)  
 Les pneus (déchetterie)  
 Les gravats (déchetterie)  
 Les déchets toxiques...(déchetterie)

## CONVENTION 'CHATS ERRANTS'

Afin de limiter la prolifération des chats errants, la commune a signé une convention avec l'Association « les amis des Chats ». En effet, les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune seront capturés puis relâchés dans les mêmes lieux de leur capture par une personne bénévole représentant l'association L.A.D.C. (Les Amis Des Chats) mandatée par la Ville.

Ils peuvent être testés pour la leucose féline et l'immunodéficiencia féline. En cas de séropositivité, ces individus sont euthanasiés. En cas de séronégativité ou non-testés, **les chats sont stérilisés et identifiés au nom de l'association « les amis des chats »** conformément à l'article L 212-10 du Code Rural.

Les frais vétérinaires pour l'intervention sont pris en charge par l'association 'Les amis des chats'.

Les représentants et les habitants de la commune s'engagent à ne pas capturer ni faire euthanasier les chats identifiés.

**Les formulaires de "Piéger-Lâcher-Relâcher" sont à retirer à la Mairie.**